

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le vendredi 9 décembre 2022 à 14 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 17 novembre 2022, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, à l'Hôtel du Département, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental
Monsieur Claude FIAERT, représentant de Provence Alpes Agglomération. 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint Conseil départemental
Monsieur Roland RUZAFI, directeur adjoint Conseil départemental
Monsieur Boris PAUL, professeur

Absents excusés :

Madame Martine THIEBLEMONT, représentante de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD

Délibération n° D-2022-14 (09/12)

OBJET : Régime indemnitaire des agents du conservatoire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

Vu la consultation du Comité technique réuni le 28 novembre 2022,

EXPOSE DES MOTIFS –

La Présidente indique que suite à la revalorisation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022, il est nécessaire d'ajuster les montants de référence de certaines indemnités du régime indemnitaire des agents.

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'approuver** la régularisation des montants de référence des indemnités impactées par la revalorisation du point d'indice, tel qu'indiqué dans le document en annexe,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la régularisation des montants de référence sont inscrits au Budget primitif 2022 ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait à Digne-les-Bains le 9 décembre 2022.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Laurie SARDELLA.

